



Le
Bulletin

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

A TOUS PNC AF

BS 15-01-006

JANVIER 2015

SELECTION CHEF DE CABINE



Une nouvelle sélection chef de cabine est envisagée par Air France entre juin et septembre 2015 (sélection n° 038). Le SNPNC n'a pas signé le texte proposé par l'Entreprise, cette dernière souhaitant, une fois de plus, ne faire aucun effort vis-à-vis des PNC.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour présenter aux syndicats représentatifs une réforme de la sélection chef de cabine. Les axes de réforme portaient sur l'instauration d'un entretien individuel en secteur, un peu comme cela est fait pour les CCP. Cela permettait de mieux expliquer à l'oral ses motivations, encore que l'objectivité reste relative suivant l'instructeur avec qui a lieu l'entretien.

L'Entreprise envisageait également de réformer le contenu des UV et d'axer ce contenu davantage sur le métier, avec de nombreuses questions sur la sécurité et la sûreté. Il est à noter que l'Entreprise n'a pas besoin de notre signature et donc d'un avenant à l'ACG pour réformer le contenu des UV.

Les UV obtenues aux sélections 036 et 037 restaient valables ainsi que la répartition entre le choix et l'ancienneté.

Mais voilà, l'Entreprise se trouvant contrainte par les 20 mois où la nomination définitive devient obligatoire après la première mise en ligne, celle-ci a évité de mettre en stage les derniers PNC sélectionnés et nous nous sommes retrouvés avec des hôtesse et stewards qui ont attendu jusqu'à 7 années pour devenir chef de cabine. Cette situation scandaleuse et unique dans l'Entreprise ne pouvait se reproduire.

Devant cet état de fait révoltant, le SNPNC a demandé que dans le cadre de la nouvelle sélection les PNC retenus à la sélection, soient chef de cabine au bout de 24 mois, quoi qu'il arrive (stage réalisé et nomination). La Direction nous a répondu qu'elle ne pouvait prévoir le besoin en effectif. Ce n'est pas un argument pour le SNPNC car même si les CCT volent en HST, au moins ils ont un salaire de CC. Réponse de nos cadres : les PNC ne recherchent pas l'argent mais l'épanouissement dans leur poste. Ben voyons !!!

Aucun effort du côté de la Direction, aucune considération pour ses personnels et ses nouvelles recrues dans la maîtrise.

Dans ces conditions le SNPNC ne pouvait signer un texte qui avalisait de nouveaux délais d'attentes inacceptables.

L'Entreprise elle-même ne croyait pas à sa réforme puisqu'elle proposait ce texte à signature les 23 et 24 décembre seulement et travaillait déjà à la mise en place de l'ancienne sélection. Rappelons qu'elle peut toujours améliorer d'elle-même le contenu des UV. Reprendra t-elle en repréailles les anciennes UV en décalage total avec le métier ? Nous ne le savons pas encore !

Le bénéfice des dernières UV devrait cependant être conservé ainsi que les modalités de langue, soit 4 en anglais ou 3 en anglais et 3 dans une autre langue. Environ 150 postes devraient être ouverts pour un potentiel de plus de 6000 candidats. Autant dire que l'ancienneté devrait être élevée.

Les PNC ayant fait ce qu'il fallait pour redresser l'Entreprise, le SNPNC ne rentrera pas dans tout ce qui contribue à dégrader nos conditions de travail et de rémunération. C'est d'ailleurs pour cela que nos dirigeants cherchent d'autres partenaires sociaux puisqu'ils nous reprochent en permanence de contrer leurs projets. Cette période préélectorale est propice à ce genre de desseins. Pour le SNPNC il est temps de récolter le fruit de nos efforts.

Soyez certains chers collègues PNC que rien ne viendra altérer nos combats et notre détermination.

Syndiquez-vous utile ! Suivez-nous : SNPNC AF



Nom :

Grade / secteur :

Prénom :

@ :

Adresse :